

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 24 juin 2024**

**Délibération n° 2024-2340**

Commission pour avis : **proximité, environnement et agriculture**

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : **Politique agricole - Transhumance du Grand Lyon - Attribution d'une subvention à l'association la Bergerie urbaine - Année 2024**

Service : **Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie**

**Rapporteur** : Monsieur Jérémy Camus

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Caroline Lagarde

**Présents** : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Ebery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimefeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellés, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Grivel), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), Mme C. Burillon (pouvoir à M. R. Brumm), M. P. Charmot (pouvoir à M. L. Seguin), M. G. Corazzol (pouvoir à M. Y. Blein).

**Conseil du 24 juin 2024****Délibération n° 2024-2340**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Politique agricole - Transhumance du Grand Lyon - Attribution d'une subvention à l'association la Bergerie urbaine - Année 2024

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2024, exposant ce qui suit :

Par délibération du Conseil n° 2021-0600 du 21 juin 2021, la Métropole a approuvé sa politique agricole pour la période 2021-2026.

Il est proposé au Conseil d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement au projet présenté ci-dessous, au titre de sa politique agricole.

**I - Description du projet**

Pour sa 4<sup>ème</sup> édition, la Bergerie urbaine souhaite organiser une transhumance sur quatre jours et trois nuits dans des lieux patrimoniaux et culturels de la Métropole, du 2 au 5 octobre 2024.

Cette transhumance du Grand Lyon a pour objectif de sensibiliser les habitants du territoire aux enjeux de l'agriculture urbaine et de la nature en ville. Elle peut ainsi concerner plus de 300 personnes par km, soit plus de 10 000 personnes.

Les partenaires du projet sont les suivants :

- la Bergerie urbaine : association d'agriculture urbaine collaborative alliant gestion pastorale et animation pédagogique sur la Métropole, qui réalise des pâturages itinérants en ville dans un objectif à la fois agricole, social et écologique. Organisateur principal du projet, la structure prendra en charge l'essentiel des missions de coordination, de gestion des itinéraires, de recherches de sites, de partenariats et de financements,

- des Espèces Parmi'Lyon : association de protection de la nature menant diverses actions de sensibilisation en impliquant les citoyens et en accompagnant les initiatives locales pour préserver la biodiversité en milieu urbain. Lors de la transhumance, l'association des Espèces Parmi'Lyon enrichira l'arrivée de l'évènement en proposant des activités naturalistes et des balades à la découverte de la biodiversité des sites de nuit,

- comité des fêtes : cette association est un atelier de production dédié aux initiatives urbaines et rurales, aux initiatives sociales et solidaires. Ses activités permettent de nouvelles modalités relationnelles entre les terroirs et les populations, en participant à la vie des quartiers et des villages et en contribuant aux enjeux de l'alimentation durable, de l'hospitalité et de la création artistique. Lors de l'évènement, le comité des fêtes organisera l'arrivée festive sur les sites de nuit avec la présence d'une mini-guinguette (musique et snacking),

- Totum : association ayant pour objet la sensibilisation sur les bienfaits des végétaux et l'intérêt de la bonne connaissance des plantes. Elle organise des rassemblements (événements, balades, etc.) dans le but de favoriser l'apprentissage, le partage et la transmission de connaissances autour des plantes. Totum réalisera des balades botaniques lors de l'événement sur les sites de nuit,

- la ferme de Lyon : ferme coopérative reprise en 2023, la dernière ferme de Lyon fera l'objet d'une visite avec les participants durant la transhumance. La visite s'effectuera l'après-midi du jour 2 et permettra de faire connaître les activités et l'histoire de ce lieu agricole,

- le Syndicat mixte Plaines Monts d'Or et les agriculteurs du plateau de Charézieux à Collonges-au-Mont-d'Or : cet espace, situé sur le territoire du Syndicat mixte Plaines Monts d'Or, est composé de trois structures maraîchères agroécologiques et de jardins partagés. La transhumance passera la 2<sup>ème</sup> soirée de l'événement sur ce site avec des animations et un marché de producteurs,

- les Villes de Lyon et de Saint-Didier-au-Mont-d'Or, mettant des lieux à disposition gratuite et du matériel pour la 1<sup>ère</sup> et la dernière soirée,

- le lycée d'enseignement agricole Sandar, lieu d'arrivée de la transhumance où se déroulera aussi la Fête de l'agriculture des Monts d'Or.

Au total, 30 moutons parcourront 35 km à travers six communes de la Métropole (Lyon 6<sup>ème</sup>, Lyon 1<sup>er</sup>, Lyon 4<sup>ème</sup>, Caluire-et-Cuire, Lyon 9<sup>ème</sup>, Collonges-au-Mont-d'Or, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Limonest). Des parcs et espaces naturels remarquables seront aussi traversés : parc de la Tête d'Or, Berges du Rhône, parc de la Cerisaie, Berges de Saône, parc Montpellas, Île Barbe, espace naturel sensible des Monts d'Or. Des activités variées de sensibilisation et des animations culturelles seront programmées chaque jour autour des thèmes de l'agriculture, de la biodiversité et de l'alimentation.

Les animaux seront déplacés à pied. Des arrêts seront régulièrement effectués pour respecter leur rythme et les sites de nuit (parc de la Cerisaie à Lyon 4<sup>ème</sup>, plateau de Charézieux à Collonges-au-Mont-d'Or, espace Giverdy à Saint-Didier-au-Mont-d'Or) accueillant les animaux sont sécurisés et disposent d'au moins 500 m<sup>2</sup> d'herbe pâturable, d'un accès à l'eau et à l'électricité ainsi qu'aux sanitaires. Un stationnement est également prévu pour les personnes encadrant le troupeau et restant sur site avec les moutons.

La Métropole est sollicitée pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 10 000 €, pour un coût total de 12 500 €, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Nature de la dépense	Montant (en €)	Recette	Montant (en €)
Bergerie urbaine : préparation de l'événement, réalisation des cinq jours de transhumance, valorisation post-événement	8 000	Métropole	10 000
sonorisation, éclairage, signalétique, outillage, etc.	1 000		
gestion des sites de nuits, logistique, planning, billetterie	1 500	Ville de Lyon	2 000
communication	400		
animations, ateliers des structures partenaires	1 600	autofinancement	500
<b>Total</b>	<b>12 500</b>	<b>Total</b>	<b>12 500</b>

Pour mémoire, la participation de la Métropole à la 3<sup>ème</sup> édition de l'événement, organisé en 2023, s'élevait à 10 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 10 000 € au profit de la Bergerie urbaine pour l'organisation de la transhumance du Grand Lyon 2024,

b) - la convention à passer entre la Métropole et la Bergerie urbaine définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 10 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P27O7174.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 25 juin 2024**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240624-323614-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 juin 2024 Date de réception préfecture : 25 juin 2024
---